

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1688

9 août 2007

SOMMAIRE

31 Invest S.A.	81004	Intercommerce Trading & Consulting AG	80999
Abate Constructions S.à r.l.	80997	Intercommerce Trading & Consulting AG	80998
Altima Agro Investments S.à r.l.	81006	IPE Tank and Rail Investment 2 S.C.A. ...	80978
Arpap S.A.	81024	I.S.D.I. S.A.	81011
Asbury Trading S.à r.l.	81010	Lefate S.A.	81000
ATF Participations S.à r.l.	80999	Luso Constructions (S. à r.l.).	81011
Bandolux S.à r.l.	81023	Luxbueren S.A.	81023
British Marine Luxembourg S.A.	81006	Luxbueren S.A.	81023
BS-Invest S.à r.l.	81000	Marman S.A.	80999
CMC Capital Luxembourg 4	81012	Multi Opportunity Sicav	81011
Copytech S.à r.l.	80998	Néon Muller S.A.	81001
Cornerstone City Developments S.à r.l.	81010	Ninetrees S.A.	80998
.....	81010	Nocor S.A.	81021
Diacom Lux S.à r.l.	81023	Private Media Invest Luxembourg S.A., en	
D.I.Dolmen International (Luxembourg)		abrége P.M.I.L. S.A.	81001
S.A.	81022	"Raphael Magic Inc.S.A."	81005
Eadred International S.A.	81009	Seasideland S.A.	80999
Egina S.à r.l.	81004	Season International S.A.	81008
Elary International S.A.	81010	Sewerin Schiltz S.à r.l.	81024
Espirito Santo Control S.A.	81000	Sofiac SA	81001
Esseti S.A.	81009	South Integrator Solutions	81007
ExxonMobil Delaware Holdings Inc., Lu-		Staminvest S.A.	80998
xembourg Branch	81024	Tobacco Holdings Limited	81001
Finanza E Sviluppo S.A.	81008	Tolimán S.A.	80994
Finarom Holding S.A.	81022	Traditionell Bauen S.à r.l.	81024
Gios S.A.	81005	Zweiter International S.A.	81007
HI-INT S.A.	81005		
HMI S.A.	81000		
Immo Tétange S.A.	80994		

IPE Tank and Rail Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 1.404.107,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.310.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before us Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

1 ° CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC, legal entity existing and organized pursuant to a law of 1965 of the Parliament of Québec with its principal office at 1000, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, H2Z 2B3 Canada (CDPQ), and

2 ° IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l., a limited liability company existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, (IPE S.à r.l.)

represented by Mrs Solange Wolter, notary's clerk with professional address at 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of two proxies given, on May 2007.

These proxies, signed by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to draw up the Articles of Association of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which is herewith established as follows:

Chapter I.- Form, Company name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, company name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association (the «Articles of Association» or the «Articles»).

The Company will exist under the company name of IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 2 S.C.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within this municipality by a resolution of the Manager (as defined in Article 9). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or by one of the bodies or persons entrusted by the Manager.

The Company may change its nationality only with the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 3. Purpose. The Company's sole purpose is (i) the acquisition of shares in the capital of CITERNE INVEST SA (CITERNE INVEST), a Swiss company registered at the Companies register under number CH 280 3 008 728-2, which in turn will acquire a majority stake in FINANCIERE ERMEWA (the holding company of ERMEWA GROUP) and (ii) the administration, management, control, development and disposal of such participation and (iii) the acquisition in the future of assets similar to those of the ERMEWA GROUP (i.e. rail tank cars and multimodal containers).

In order to achieve that purpose, the Company may acquire by subscription, purchase, option, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, merger, demerger, development, management and control of any company or undertaking.

The Company may borrow in any form in order to achieve its purpose. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities, including instruments convertible into its own shares. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give

guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and affiliated companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and can open bank accounts in its name.

The Company may carry out commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly connected with the Company's purpose.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which favours or relates to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one million four hundred four thousand seven Euros (EUR 1,404,107.-) divided into three (3) classes of shares as follows:

- one million three hundred ninety-nine thousand one hundred and six (1,399,106) Class A Shares, which are limited shareholders' shares («actions d'associés commanditaires»), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the «Class A Shares»), fully paid up, numbered (A) 1 (one) through (A) 1,399,106 (one million three hundred ninety-nine thousand hundred six) and which have been subscribed by the CDPQ;

- one (1) Class B Share, which is an unlimited shareholder' shares («actions d'associés commandités») and shall be held by the unlimited shareholder, with a par value of one Euro (EUR 1.-) (the «Class B Share»), fully paid up, which has been subscribed by IPE S.à r.l.;

- five thousand (5,000) Class C Shares, which are limited shareholders' shares («actions d'associés commanditaires»), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the «Class C Shares»), fully paid up, numbered (C) 1 (one) through (C) five thousand (5,000) and which have been subscribed by IPE S.à.r.l.

The rights and obligations attached to the shares of each class are determined in these Articles of Association.

The Class B share shall remain attached to one (1) Class C share. In the event of the issuance, redemption, or transfer of B shares, a proportion of Class C shares conform to the above ratio has to be issued, redeemed or transferred.

Any convertible preferred equity certificates («CPECs») issued by the Company shall be convertible into Class A Shares and be issued only to shareholder(s) of the Company holding Class A Shares (the «Class A Shareholder(s)'). In the event any Class A Shareholder surrenders Class A Shares pursuant to a redemption, such shareholder shall surrender the same proportion of CPECs held by him and the Company and this latter shall redeem the said CPECs, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned CPECs.

Art. 6. Shares. The shares are and shall remain in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended and as will be further amended (the «Company Law») and may be examined by each shareholder who so requests.

Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may, with the prior consent of all Class A Shareholders, redeem its own shares within the limits set forth by the Company Law.

The Company may also issue multiple share certificates.

Art. 7. Payment of shares. A share, of any class, may be issued only if the entire subscription price thereof is fully paid-up.

Art. 8. Transfer of Shares - Approval of new shareholders. Any transfer (either by way of sale or any other form of transfer whatsoever) of shares of the Company shall be subject to the terms and conditions of any agreement to which the Company is a party.

Subject to any agreement to which the Shareholders and the Company are parties, transfer of shares to a person other than a shareholder shall not be effective unless such transferee is approved as new shareholder of the Company by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company taken with the affirmative vote of all of the Class A Shareholder(s).

Chapter III.- Management, Supervisory board, Independent auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by IPE S.à r.l. in its capacity as sole unlimited liability shareholder («associé commandité») of the Company (the «Manager»).

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager. All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the shareholders of the Company or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the Manager, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

The remuneration of the Manager shall be determined by the general meeting of shareholders from time to time. Such decision require a quorum of at least one half of all the Class A and B Shares issued and outstanding, and a two third majority of the votes of the Class A Shareholders present or represented.

The powers of the Manager may be limited by agreement.

Art. 11. Liability of the Manager and of the shareholders. The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the par value and share premium if any of each share in the Company owned by them.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager.

Art. 13. Dissolution - Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board as defined in Article 14 of these Articles of Association shall designate one or more administrators, until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by Article 23 of these Articles.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board (the «Supervisory Board») composed of not less than three members who need not be shareholders, upon a proposal made by the Class A Shareholder(s).

The members of the Supervisory Board will be elected by shareholders holding at least 75% of the shares of the Company held by the shareholders present or represented, who will determine their number, for a period not exceeding six years. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 15. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine.

The Supervisory Board shall be consulted and shall authorize any actions of the Manager that, pursuant to the law, these Articles or any agreement, exceed the powers of the Manager.

Art. 16. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman at the time, date and place determined in the convening notice. A meeting of the board shall be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by e-mail, by telegram or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by e-mail, by telegram or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting of the Supervisory Board may be held without prior notice.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Written decision, signed by all members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 17. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Art. 18. Independent Auditor. The accounts of the Company are audited by one or more independent auditor (réviseur d'entreprise) appointed by the shareholders upon non-binding proposal of the Manager.

Art. 19. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm.

Except for the transactions contemplated in the Co-Investment Agreement, the Manager or member of the Supervisory Board or officer of the Manager or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 20. Indemnification. Subject to any agreement to which the Manager and any of the shareholders are parties, the Company shall indemnify and hold harmless to the fullest extent permitted under and in accordance with applicable law any person who is or was a Manager, a director, officer, employee, or agent of or advisor to the Manager(s), is or was a director, officer, employee of such advisor, or is or was serving at the request of the Manager as a director, officer, employee, or agent of or agent to or in any capacity with another corporation, partnership, joint-venture, trust, or other undertaking, against any losses, claim, damages, or liability (including legal fees) incurred by such person in connection with any matter (whether criminal or civil) arising out of or related to the Company's business of affairs, except to the extent any such loss, claim, damage of liability is primarily attributable to such person's bad faith, fraud or wilful misconduct, and, with respect to any criminal action or proceeding, provided that such person had not reasonable cause to believe his conduct was unlawful.

Expenses incurred in defending a civil or criminal action, suit or proceeding may be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the indemnified person to repay such amount if it shall ultimately be determined that he is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in the present Article.

The indemnification and other rights set forth in this Article shall not be exclusive of any rights to which the Manager or other indemnified person may be entitled under any agreement, vote of shareholders or otherwise, and such rights shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of all such persons.

Neither the amendment nor repeal of the precedents paragraph of this Article 20, nor the adoption of any provisions of these Articles, inconsistent with Article 20, shall eliminate or reduce the effect of this Article 20 in respect of any matter occurring before such amendment, repeal, adoption of an inconsistent provision or in respect of any cause of action, suit, or claim relating to any such matter which would have given rise to a right of indemnification or right to receive expenses pursuant to the present Article, if such provision had not been so amended or repealed or if a provision inconsistent therewith had not been adopted.

Chapter IV.- Meeting of shareholders

Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to (i) the provisions of Article 9 and 11 of these Articles of Association and of any agreement to which the Company is a party, and (ii) to all the other powers reserved to the Manager under these Articles of Association, the meeting of Shareholders has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles without the consent of the Manager.

The general meeting of the shareholders shall decide the distribution of dividends upon proposal of the Manager.

Art. 22. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on April 30 of each year.

If such day is not a business day, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 23. Other General Meetings. The Manager, or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings shall be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Meeting of Shareholders - Notice of General Meetings. Shareholders' meetings are convened by a notice setting forth the date, place and time and the agenda of the meeting.

The agenda for an extraordinary general meeting as defined in Article 29 of these Articles shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The convening notice shall be sent by registered letters to registered shareholders at least eight days prior to the date set for the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 25. Attendance - Representation. All holders of any Class A Share, Class B Share or Class C Share are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by facsimile or by e-mail a proxy who need not to be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telefaxed letter or scanned letter attached to an e-mail such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting.

The co-owners, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares shall appoint a sole person to represent them at the general meeting.

Art. 26. Proceedings. The general meeting shall be presided by a person, the Chairman, designated by the Manager.

The Chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or the proxy of the represented shareholders.

They together form the board of the general meeting.

Art. 27. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager shall adjourn it if so required by shareholders representing at least one tenth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 28. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the Agenda.

The Class A Share, the Class B Share and the Class C Share are each entitled to one vote at all general meeting except those where only holders of Shares of either class are solely entitled to vote.

Save as otherwise provided for herein, at any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

All matters submitted to the shareholders shall require the affirmative vote of the Class A Shareholder(s).

Any resolution of the general meeting altering the respective rights and privileges attached to a class of Shares shall, in order to be valid, fulfil the conditions as to quorum and majority laid down in Article 29 with respect to such class of Shares.

Art. 29. Extraordinary General Meetings. Any amendment of the present Articles has to be decided by an extraordinary general meeting. At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending these Articles, the quorum shall be at least one half of all the Class A, one half of all the Class B and one half of all the Class C Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a two third majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such extraordinary general meeting.

Art. 30. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V.- Financial year, Allocation of profits, Expenses

Art. 31. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st January and ends on the 31 December of each year.

Art. 32. Adoption of financial statements. At every annual general meeting in each year the Manager shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 33. Legal reserves and allocation of profits.

33.1 From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be deducted and be appropriated to the legal reserve. This deduction cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth (1/10) of the subscribed share capital (excluding any share premium).

33.2 Subject to any agreement to which the Company is a party, the balance of the distributable sums shall be distributed in the following order:

(i) Return of Capital: first, by paying 100% to each Shareholder (commencing with the Class C Shareholders) until the cumulative amount distributed to such Shareholder pursuant to this clause (i) is equal to the subscription price paid by such Shareholder for the issuance of shares of the Company;

(ii) Preferred Return: second, by paying 100% to the Class A Shareholders (pro rata to their respective holding of Class A Shares) until the cumulative amount distributed to such Class A Shareholders pursuant to this clause (ii) is equal to the Preferred Return;

(iii) Catch-Up: third, by paying to the Class C Shareholders (pro rata to their respective holding of Class C Shares) an amount equal to a certain percentage (%) (the «Catch-up Percentage») of the Preferred Return determined on the basis of the Net IRR, as per Table 1 of Schedule A hereto;

(iv) Split: fourth, as to the remaining net proceeds, same will be split between the Class A Shareholders (pro rata to their respective holding of Class A Shares) and the Class C Shareholders (pro rata to their respective holding of Class C Shares) on the basis of the Net IRR, as per Table 2 of Schedule A hereto.

For the purposes of this Article 33, the expression:

- «Capital Contributions» means the amount of capital contributed by any Class A Shareholders to the Company on account of (i) (a) subscription price paid for the issuance of shares of the Company, (b) subscription price paid for the issuance of CPECs, (c) loans or advances made by such Class A Shareholder to the Company, and (d) management fees payment made to IPE S.à.r.l, and (ii) loans (including all capitalized interests and all accrued and unpaid interests) granted by the Class A Shareholders to CITERNE INVEST, the whole as outstanding from time to time;

- «Preferred Return» means an amount (taking into account all cash sums received by the Class A Shareholder prior to the date of distribution) sufficient to provide each Class A Shareholder with an amount equal to interest at the rate of 8% per annum (compounded annually as of the end of each fiscal year of the Company) on the aggregate Capital Contributions of such Class A Shareholder, computed from the dates that such Capital Contributions are made to the Company until the date of distribution with respect thereto are made pursuant to section 33.2 (ii) herein.

- «Net IRR» means the actual internal rate of return (net of all fees and expenses, including management fees, legal fees and expenses incurred for the creation of the Company and the maintenance of its operations in Luxembourg, stamp duties, securities registration fees and VAT charges) achieved by a Class A Shareholder on its aggregate Capital Contributions, computed from the dates that such Capital Contributions are made to the Company until the date on which a distribution with respect thereto is made pursuant to section 33.2 (iii) or 33.2 (iv) hereof, as the case may be.

Art. 34. Distribution in kind. Dividends as well as liquidation proceeds may be distributed in kind provided (i) that all shareholders being treated fairly and equally in proportion to their respective rights as described in Article 33 and Article 36 and (ii) that such distribution consists in freely and immediately marketable securities listed or to be listed within a four month period on a major stock exchange which are the object of customary registration rights in favour of the recipient shareholders.

Art. 35. Expenses of the Company. The Company shall pay all expenses incurred for its operations, including, but not limited to: the fees, salaries, and out-of pocket expenses of accountants, legal and tax counsel and other advisors incurred in connection with specific investments, investments projects and dispositions incurred (it being understood that any such fees salaries or expenses payable to the Manager, any shareholder or affiliate of the Manager or of any Shareholder may be paid by the Company unless the Company's independent auditor determines that they were not established on arm's length and commercially reasonable terms); the cost of official announcements and registration formalities required by the law; taxes levied on the Company; any amounts payable pursuant to the Articles; and all litigation and other extraordinary or non-recurring expenses of the Company.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 36. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law but, shall be dissolved upon the sale or disposal of all its investment assets.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of (a) all the debts and liabilities of the Company and of CITERNE INVEST (including all CPECs issued to shareholders and loans made by shareholders to the Company or to CITERNE INVEST as the case may be, including all capitalized interests and all accrued and unpaid interests), and (b) of the expenses of liquidation, the net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators in the following order:

(i) Return of Capital: first, by paying 100% to each shareholder (commencing with the Class C shareholders) until the cumulative amount distributed to such shareholder pursuant to this clause (i) is equal to the subscription price paid by such shareholder for the issuance of shares of the Company not already redeemed or repaid in a form of dividend with the consent of the shareholders;

(ii) Preferred Return: second, by paying 100% to the Class A Shareholders (pro rata to their respective holding of Class A Shares) until the cumulative amount distributed to such Class A Shareholders pursuant to this clause (ii) is equal to the Preferred Return, taking into account all cash sums received prior to the date of distribution;

(iii) Catch-Up: third, by paying a certain percentage (%) (the «Catch-up Percentage») of the Preferred Return to the Class C Shareholders (pro rata to their respective holding of Class C Shares) determined on the basis of the Net IRR, as per Table 1 of Schedule A hereto, in case it has not been entirely paid during the life of the Company;

(iv) Split: fourth, as to the remaining net proceeds, same will be split between the Class A Shareholders (pro rata to their respective holding of Class A Shares) and the Class C Shareholders (pro rata to their respective holding of Class C Shares) on the basis of the Net IRR, as per Table 2 of Schedule A hereto.

For the purposes of this section 36, the expression:

- «Capital Contributions» means the amount of capital contributed by any Class A Shareholders to the Company on account of (i) (a) subscription price paid for the issuance of shares of the Company, (b) subscription price paid for the issuance of CPECs, (c) loans or advances made by such Shareholder to the Company, and (d) management fees payment made to IPE S.à.r.l, and (ii) loans (including all capitalized interests and all accrued and unpaid interests) granted by the Class A Shareholders to CITERNE INVEST, the whole as outstanding from time to time;

- «Preferred Return» means an amount (taking into account all cash sums received by the Class A Shareholder prior to the date of distribution) sufficient to provide each Class A Shareholder with an amount equal to interest at the rate of 8% per annum (compounded annually as of the end of each fiscal year of the Company) on the aggregate Capital Contributions of such Class A Shareholder, computed from the dates that such Capital Contributions are made to the Company until the dates distributions with respect thereto are made pursuant to section 36 (ii) herein

- «Net IRR» means the actual internal rate of return (net of all fees and expenses, including management fees, legal fees and expenses incurred for the creation of the Company and the maintenance of its operations in Luxemburg, stamp duties, securities registration fees and VAT charges) achieved by a Class A Shareholder on its aggregate Capital Contributions, computed from the dates that such Capital Contributions are made to the Company until the dates on which a distribution with respect thereto is made pursuant to section 36 (iii) or 36 (iv) hereof, as the case may be.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 37. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of Shares as follows:

80985

Name of subscriber	Subscribed capital EUR	Number of shares	Amount paid-in EUR
CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC	1,399,106.-	EUR 1,399,106 Class A Shares	1,399,106.-
IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l.	1.-	EUR 1 Class B Shares	1.-
IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l.	5,000.-	EUR 5,000 Class C Shares	5,000.-
Total:	1,404,107.-	EUR 1,404,107 Shares	1,404,107.-

The above mentioned subscribers declare through their duly appointed attorney in fact to make payment in full of each such share by a contribution in cash, proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Evaluation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 17,000.-

Extraordinary general meeting

The shareholders have taken immediately the following resolutions:

I. Resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

1. Gilles Godbout, director, domiciled at 7, boulevard Simard, 305, St-Lambert, Québec, Canada, J4S 1Y4;
2. Maxime Durivage, director, domiciled at 3649, rue Belcourt, Longueuil, Québec, Canada, J4M 2M6;
3. Michel Goudreau, director, domiciled at 322, avenue De l'épée, Montréal, Québec, Canada, H2V 3T6.

II. The first financial year shall by exception begin on the day of incorporation of the Company and terminate on December 31, 2007. The first annual general meeting of shareholders shall be held on April 30, 2008.

III. The registered office of the Company shall be at 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

IV. Resolve to appoint CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO S.à.r.l., with registered office at 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held on April 30, 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, written in English, is followed by a French translation. In case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC, une personne morale existante et régie par une loi de 1965 du Parlement du Québec ayant son siège social 1000, place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, H2Z 2B3 Canada (CDPQ),
2. IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, (IPE S.à r.l.)
représentées par Madame Solange Wolter, clerc de notaire dont l'adresse professionnelle est au 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
en vertu de deux procurations données en mai 2007.

Lesquelles procurations signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants agissant en leur capacité exposée ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination sociale. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions créées ci-après une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société existera sous le nom de IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 2 S.C.A.

Art. 2. Siège social. La Société aura son siège social dans la commune du Luxembourg.

Le siège social peut être transféré vers tout autre lieu situé sur le territoire de cette commune par résolution du Gérant (tel que défini à l'Article 9). Le siège social peut être transféré vers tout autre lieu situé sur le territoire du Grand Duché du Luxembourg par résolution des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Dans l'hypothèse où le Gérant déterminerait que des développements politiques, économique ou sociaux extraordinaires ont lieu ou sont imminents, qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la communication avec ce siège social ou entre ce siège social et des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures temporaires n'auront aucune conséquence sur la nationalité de la Société, qui demeurera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire du siège social. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le Gérant ou par un organe ou une personne à laquelle le Gérant aura délégué.

La Société ne peut modifier sa nationalité qu'avec le consentement unanime de tous ses actionnaires.

Art. 3. Objet social. Le objet unique de la Société est (i) l'acquisition d'actions dans le capital social de CITERNE INVEST SA (CITERNE INVEST), une société suisse inscrite au registre des Sociétés sous le numéro CH 280 3 008 728-2, qui acquerra à son tour une participation majoritaire dans FINANCIERE ERMEWA (la société holding du groupe ERMEWA) et (ii) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la réalisation d'une telle participation et (iii) l'acquisition dans le futur d'actifs similaires à ceux du groupe ERMEWA (i.e. des wagons citernes et des conteneurs multimodaux).

Afin de réaliser cet objet social, la Société, peut acquérir par souscription, acheter, prendre une option, échanger ou faire toute autre opération sur des parts, actions et autres titres de participation, obligations, titres d'emprunt, certificats de dépôt et autres titre de dettes et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par quelque entité publique ou privée que ce soit. Elle peut participer à la création, la fusion, la scission, le développement, la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut souscrire des emprunts sous quelque forme que ce soit en vue de réaliser son objet social. Elle peut émettre des bons de souscription, des obligations, des titres d'emprunts et tous autres types de titres de dette, en ce compris des titres convertibles en ses propres actions. La Société peut prêter des fonds, en ce compris le produit de tout emprunt et/ou émission de titres de dette à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également donner des garanties et octroyer des sûretés au profit de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales et sociétés affiliées. La Société peut mettre en gage, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses actifs et peut ouvrir des comptes bancaires à son nom.

La Société peut accomplir des transactions commerciales ou financières portant sur des biens meubles ou immeubles, qui sont directement liées à l'objet social de la Société.

La Société peut généralement utiliser toutes techniques et instruments liés à ses investissements pour assurer l'efficacité de leur gestion, en ce compris des techniques et instruments visant à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Généralement, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle peut estimer utile pour la réalisation et le développement de son objet social.

La Société peut effectuer toutes les opérations ou transactions qui favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à un million quatre cent quatre mille cent et sept euros (EUR 1.404.107,-) divisé en trois (3) classes d'actions comme suit:

- un million trois cent nonante-neuf mille cent et six (1.399.106) Actions de Classe A qui sont les actions des associés commanditaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune (les «Actions de Classe A»), entièrement libérées, numérotées (A) 1 (un) à (A) 1.399.106 (un million trois cent nonante-neuf mille cent et six) qui ont été souscrites par la CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC (CDPQ);

- une (1) Action de Classe B qui est une action d'associé commandité et qui sera détenue par l'associé commandité d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), («Action de Classe B»), entièrement libérée, qui a été souscrite par IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l. (IPE S.à r.l.);

- cinq mille (5.000) Actions de Classe C qui sont des actions d'associés commanditaires qui ont une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune, les («Actions de Classe C»), entièrement libérées, numérotées (C) 1 (un) à (C) cinq mille (5.000) et qui ont été souscrites par IPE S.à r.l.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe, sont déterminés par les présents Statuts.

L'Action de Classe B demeurera attachée à une Action de Classe C. En cas d'émission, de rachat ou de transfert d'actions de Classe B, une proportion d'actions de Classe C conforme au ratio ci-avant, sera émise, rachetée ou transférée.

Tous certificats convertibles de dettes privilégiées («CCDPs») («convertible preferred equity certificates ou CPECs») émis par la Société, seront convertibles en actions de Classe A et ne seront émis qu'au bénéfice de(s) l'actionnaire(s) de la Société détenant des actions de Classe A (le(s) «Actionnaire(s) de Classe A»). Au cas où un actionnaire de Classe A remet des actions à la suite d'un rachat, cet actionnaire remettra la même proportion de CCDPs détenus par lui et la Société et cette dernière rachètera lesdits CCDPs, le cas échéant, conformément aux termes et conditions des CCDPs concernés.

Art. 6. Actions. Les actions sont et demeureront nominatives.

Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la Société conformément à la disposition de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée et telle qu'elle pourrait être modifiée à l'avenir (la «Loi sur les Sociétés») et peut être examiné par chaque actionnaire qui le demande.

Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert étant signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration adéquate. La Société peut aussi accepter comme preuve du transfert d'autres instruments de transfert qu'elle estimera satisfaisants.

En ce qui concerne la Société, les actions de la Société sont indivisibles, car un seul propriétaire est reconnu par action. Les co-propriétaires d'actions doivent désigner une seule personne en qualité de représentant à l'égard de la Société.

La Société peut, avec le consentement préalable de tous les Actionnaires de Classe A, racheter ses propres actions dans les limites déterminées par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

La Société peut aussi émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Paiement des actions. Une action, de quelque classe que ce soit, ne peut être émise que si le prix complet de la souscription de cette action est entièrement libéré.

Art. 8. Cession des Actions - Approbation de nouveaux actionnaires. Toute cession (que ce soit par la voie de vente ou toute autre forme de transfert quelconque) d'actions de la Société sera soumis aux termes et conditions de tout accord auquel la Société est partie.

Sous réserve de tout accord auquel les Actionnaires et la Société sont parties, aucune cession d'actions à une personne autre qu'un actionnaire ne sortira ses effets que si ce cessionnaire est approuvé comme nouvel actionnaire de la Société par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société prise avec le vote affirmatif de tous les Actionnaires de la Classe A.

Chapitre III.- Gestion, Conseil de surveillance, Réviseur d'entreprise

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par IPE S.à r.l. en sa capacité de seul associé commandité de la Société (le «Gérant»).

Les autres actionnaires ne participeront pas ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés par le droit des Sociétés ou les présents Statuts aux actionnaires de la Société ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-après) ressortiront de la compétence du Gérant qui aura tous les pouvoirs pour exécuter et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

La rémunération du Gérant sera déterminée de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires. Cette décision requerra un quorum d'au moins la moitié de toutes les actions de la Classe A et de la Classe B émises et en circulation et une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires de la Classe A présents ou représentés.

Les pouvoirs du Gérant peuvent être limités par la voie d'une convention.

Art. 11. Responsabilité du Gérant et des actionnaires. Le Gérant sera solidairement responsable avec la Société pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être réglées avec les actifs de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant s'abstiendront d'agir au nom de la Société d'une manière ou en une capacité quelconque autre que celle d'exercer leurs droits en qualité d'actionnaires à l'Assemblée Générale et autrement, et ils ne seront responsables d'un paiement à l'égard de la Société qu'à concurrence de la valeur nominale et des primes d'émission éventuelles sur chaque action de la Société détenue par eux.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera représentée à l'égard des tiers par la seule signature du Gérant.

Art. 13. Dissolution - incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison il est impossible pour le Gérant d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance comme défini à l'article 14 des présents Statuts, désignera un ou plusieurs administrateurs provisoires jusqu'au moment où l'assemblée générale des associés se réunira.

Dans les quinze jours de leur désignation, les administrateurs provisoires réuniront l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue par l'article 23 des présents Statuts.

Les devoirs des administrateurs provisoires consisteront dans l'exécution d'actes urgents et d'actes de gestion ordinaire jusqu'au moment où l'assemblée générale des actionnaires sera réunie.

Les administrateurs provisoires ne seront responsables que pour l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier, ses livres et ses comptes, seront supervisés par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé de pas moins de trois membres qui ne doivent pas être actionnaires, sur proposition faite par le (les) Actionnaire(s) de la Classe A.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires détenant au moins 75% des actions de la Société détenues par les actionnaires présents ou représentés, qui détermineront leur nombre, pour une période n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total de membres du Conseil de Surveillance deviendrait inférieur à trois, le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir aux vacances.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ne peut temporairement pas assister aux réunions dudit Conseil, les membres restant pourront désigner une personne choisie parmi des actionnaires afin de les remplacer de manière provisoire jusqu'à ce qu'ils soient aptes à reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur les questions que le Gérant déterminera.

Le Conseil de Surveillance sera consulté et autorisera toutes les actions du Gérant qui, conformément à la loi, aux présents Statuts ou à toute convention, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Art. 16. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira un président parmi ses membres. Il choisira également un secrétaire, qui ne doit pas être membre du Conseil de Surveillance et qui aura la responsabilité de tenir le procès-verbal des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du président au moment, à la date et à l'endroit déterminé dans ladite convocation. Une réunion du Conseil sera convoquée si deux membres le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en qualité de président temporaire par vote de la majorité présente à cette réunion.

Les convocations écrites à toute réunion du Conseil de Surveillance seront adressées par lettre, par e-mail, par télégramme ou par lettre faxée à tous les membres au moins 5 jours avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation. La convocation indiquera l'endroit où se tiendra la réunion et mentionnera son ordre du jour.

Il peut être renoncé à la convocation avec le consentement de chaque membre du Conseil de Surveillance par lettre, par e-mail, par télégramme ou par lettre faxée. Une convocation séparée n'est pas requise pour des réunions qui sont tenues aux moments et endroits spécifiés dans un horaire précédemment adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion du Conseil de Surveillance peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre envoyée par fax un autre membre en qualité de mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents. Les décisions seront prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant ainsi à plusieurs personnes y qui participent, de communiquer simultanément entre elles. Une telle participation sera censée être équivalente à la présence physique à une réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les membres, est adéquate et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par tout membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou autrement seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Art. 18. Réviseur d'entreprise. Les comptes de la Société seront audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise désignés par les actionnaires sur proposition non contraignante du Gérant.

Art. 19. Conflits d'intérêt. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé du fait que le Gérant, ou un ou plusieurs de ses représentants légaux, ou des représentants légaux de la Société, ou des membres du Conseil de Surveillance, a un intérêt personnel, ou est Gérant, administrateur, membre, représentant légal ou employé d'une telle autre société ou firme.

A l'exception des transactions prévues dans le Co-Investment Agreement, le Gérant ou membre du Conseil de Surveillance ou représentant légal du Gérant ou de la Société qui agit en qualité de Gérant, administrateur, membre, représentant légal ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contractera ou s'engagera autrement dans des affaires, ne pourra délibérer ni voter, ni agir sur toute matière relative à un tel contrat ou autre affaire.

Art. 20. Indemnisation. Sous réserve de toute convention à laquelle le Gérant et l'un quelconque des Actionnaire sont parties, la Société indemnifiera et tiendra indemne, de la manière la plus complète permise par et conformément à la loi applicable, toute personne qui est, ou a été un gérant, un administrateur, un représentant légal, un employé de ce conseiller ou est ou exerçait à la demande du Gérant un mandat d'administrateur, de représentant légal, d'employé ou d'agent de ou d'agent envers ou en toute autre capacité d'une autre société, l'association, joint venture, trust ou autre entreprise, de toute perte, réclamation, dommage ou responsabilité (en ce compris les honoraires d'avocats) encourus par cette personne à propos de toute matière (qu'elle soit criminelle ou civile), résultant de ou ayant un rapport avec l'entreprise de la Société ou ses affaires sauf dans la mesure où une telle perte, réclamation, préjudice ou responsabilité peut être principalement attribuée à la mauvaise foi, à la fraude ou dol de cette personne et en ce qui concerne toute action ou procédure pénale pour autant que cette personne n'ait pas pu croire raisonnablement que son comportement était illégal.

Les frais encourus pour défendre une action, poursuite ou procédure civile ou pénale, peuvent être payés par la Société avant que cette action, poursuite ou procédure ne soit résolue contre réception d'un engagement par ou au nom de la personne bénéficiant de l'indemnité de rembourser ce montant s'il est déterminé in fine qu'elle n'a pas le droit d'être ainsi tenue indemne par la Société tel qu'autorisé par les présents Statuts.

L'indemnisation et des autres droits prévus par le présent Article, n'excluront pas tous autres droits dont le Gérant ou toute autre personne tenue indemne, peut bénéficier conformément à toute convention, vote des actionnaires ou autrement et ces droits se poursuivront au bénéfice des héritiers, des exécuteurs testamentaires des administrateurs de ces personnes.

Ni la modification, ni le rejet des paragraphes précédents du présent Article 20, ni l'adoption de toute disposition de ces Statuts qui ne serait pas compatible avec l'Article 20, n'éliminera ni ne réduira les effets du présent Article 20 en ce qui concerne tout fait s'étant produit avant une telle modification, rejet, adoption d'une disposition non compatible ou à propos de toute cause d'action, poursuite ou réclamation relative à un tel fait qui aurait donné lieu à un droit d'indemnisation ou au droit de recevoir des frais conformément au présent article, si une telle disposition n'a pas été ainsi modifiée ou rejetée ou si une disposition incompatible avec celle-ci n'a pas été adoptée.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve (i) des dispositions des Articles 9 et 11 des présents Statuts et de toute convention à laquelle la Société est partie, et (ii) de tous autres pouvoirs réservés au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera des actes qui concernent la Société vis-à-vis des tiers ni de décidera de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de la distribution de dividendes sur proposition du Gérant.

Art. 22. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue à Luxembourg Ville, au siège social de la Société ou dans tout autre endroit désigné dans la convocation à l'assemblée, le 30 avril de chaque année.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées seront convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société le demandent.

Les assemblées d'actionnaires, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger si, de l'avis du Gérant, qui sera sans appel, des circonstances de force majeure le requièrent.

Art. 24. Assemblée d'Actionnaires - Convocation des Assemblées Générales. Les assemblées d'Actionnaires sont réunies par convocation déterminant la date, l'endroit, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire telle que définie à l'Article 29 des présents Statuts décrira également, si c'est approprié, toutes modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, mentionnera les modifications affectant l'objet ou la forme de la Société.

L'avis de convocation sera expédié par lettre recommandée aux actionnaires détenteurs d'actions nominatives au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 25. Présence - Représentation. Tous détenteurs de toute Action de Classe A, de toute Action de Classe B et de toute Action de Classe C peuvent assister et s'exprimer à toutes les assemblées générales.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit ou par fax ou encore par e-mail un mandataire qui ne doit pas lui-même être actionnaire.

Toute société ou autre entité légale qui est actionnaire peut donner procuration signée par un représentant autorisé par lettre, par lettre envoyée par fax ou par lettre scannée attachée à un e-mail autorisant une telle personne à agir en qualité de représentant à toute assemblée générale, sous réserve de la production d'une telle preuve du mandat que le Gérant peut exiger.

Le Gérant peut déterminer la forme de la procuration et peut demander que les procurations soient déposés à l'endroit indiqué par le Gérant au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nus-proprétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage désigneront une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 26. Tenue de l'Assemblée Générale. L'assemblée générale sera présidée par une personne, le Président, désignée par le Gérant.

Le Président de l'assemblée générale désignera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur à choisir parmi les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés.

Ensemble ils formeront le bureau de l'assemblée générale.

Art. 27. Ajournement. Le Gérant peut immédiatement ajourner l'assemblée générale à quatre semaines. Le Gérant procédera à cet ajournement sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société.

Cet ajournement annule automatiquement toute résolution déjà adoptée avant celui-ci.

L'assemblée générale ajournée a le même ordre du jour que la première. Les actions et procurations dûment déposées en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la seconde.

Art. 28. Vote. Une liste de présence, indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'actions pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats.

L'assemblée générale ne peut délibérer et voter que sur les points repris à l'ordre du jour.

Chaque Action de Classe A, chaque Action de Classe B et chaque Action de Classe C donne droit à un vote à toutes les assemblées générales excepté celles où seuls les détenteurs d'Actions d'une classe en particulier sont en droit de voter.

Sauf s'il en est disposé autrement aux présentes, à toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale extraordinaire réunie en vue de modifier les Statuts de la Société, les résolutions seront adoptées, quel que soit le nombre d'actions représentées, par une majorité simple des votes émis.

Toutes les questions soumises aux actionnaires nécessiteront le vote affirmatif des Actionnaire(s) de la Classe A.

Toute résolution de l'assemblée générale modifiant les droits et privilèges respectifs attachés à une classe d'Actions devra, pour être valable, remplir les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 29 en ce qui concerne cette classe d'Actions.

Art. 29. Assemblées générales extraordinaires. Toutes modifications aux présents Statuts doivent être décidées par une assemblée générale extraordinaire. A toute assemblée générale extraordinaire réunie conformément à la loi pour la modification des présents Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les Actions de Classe A, B et C émises et en circulation. Si ledit quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée à laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum. Pour que la modification proposée puisse être adoptée une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à cette assemblée générale extraordinaire.

Art. 30. Procès verbaux. Les procès verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux à produire en justice ou autrement seront signés par le Gérant et par tout membre du Conseil de Surveillance.

Chapitre V.- Exercice social, Répartition des bénéfices, Charges

Art. 31. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 32. Approbation des comptes annuels. A chaque assemblée générale ordinaire, le Gérant présentera à l'assemblée les comptes annuels se rapportant à l'exercice social précédant pour approbation et l'assemblée devra examiner et, le cas échéant, approuver les comptes annuels.

Art. 33. Réserve légale et répartition des bénéfices.

33.1 Du bénéfice annuel net de la Société, cinq pourcent (5%) seront déduits et alloués à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième (1/10) du capital social souscrit (à l'exclusion des primes d'émission).

33.2 Sous réserve de tout accord auquel la Société est partie, le solde des sommes distribuables sera distribué dans l'ordre suivant:

(v) Remboursement du capital: tout d'abord remboursement de 100% à chaque actionnaire (en commençant avec les Actionnaires de la classe C) jusqu'à ce que le montant cumulé distribué à cet Actionnaire en vertu de cette clause (i) soit égal au prix de souscription payé par cet Actionnaire pour l'émission des actions de la Société;

(vi) Bénéfice privilégié: dans un deuxième temps, attribution de 100% aux Actionnaires de Classe A (au pro rata de leur détention respective d'Actions de Classe A) jusqu'à ce que le montant cumulé distribué à ces Actionnaires de Classe A en vertu de cette clause (ii) soit égal au Bénéfice Privilégié;

(vii) Rattrapage: dans un troisième temps, attribution d'un certain pourcentage (%) (le «pourcentage de rattrapage») du Bénéfice Privilégié aux Actionnaires de la Classe C (au pro rata de leur détention respective d'Actions de Classe C) déterminé sur base du TRI net, suivant le Tableau 1^{er} du Schéma A annexé aux présents Statuts;

(viii) Répartition: dans un quatrième temps, les sommes nettes subsistantes seront réparties entre les Actionnaires de Classe A (au pro rata de leur détention respective d'Actions de Classe A) et les Actionnaires de Classe C (au pro rata de leur détention respective d'Actions de Classe C) sur base du TRI net, suivant le Tableau 2 du schéma A annexé aux présents Statuts.

Pour les besoins du présent Article 33, l'expression:

- «Apport» signifie le montant en capital apporté par l'un quelconque des Actionnaires de Classe A à la Société ou à CITERNE INVEST, à raison (a) du prix de souscription payé à l'occasion de l'émission d'actions de la Société, (b) du prix de souscription payé à l'occasion de l'émission de CCDPs, (c) de prêts ou avances (en ce compris les intérêts capitalisés et les intérêts dus et non encore payés) consenties par cet Actionnaire de Classe A à la Société ou à CITERNE INVEST et (d) des honoraires de gestion payés à IPE S.à r.l., le tout tel que dû de temps à autre;

- «Bénéfice Privilégié» signifie un montant suffisant (prenant en considération les sommes en espèces encaissées par chaque Actionnaire de Classe A avant la date de la distribution) pour procurer à chaque Actionnaire de Classe A un montant égal à un intérêt de 8% par an (calculé annuellement à la fin de chaque exercice social de la Société) sur la totalité des Apports d'un tel Actionnaire de Classe A, calculé à partir de la date à laquelle ces Apports sont faits à la Société jusqu'à celle d'une distribution conformément à l'article 33.2 (ii) ci-dessus,

- «TRI net» signifie le taux de rendement interne effectif (net de tous honoraires et dépens, en ce compris les honoraires de management, les honoraires d'avocats et de conseils juridiques et les dépenses exposés pour la constitution de la Société, et le maintien de ses activités au Luxembourg, droit de timbre, droits d'enregistrement et TVA) réalisé par un Actionnaire de Classe A sur la totalité de ses Apports, calculé à partir de la date à laquelle ces Apports sont faits à la Société jusqu'à celle d'une distribution conformément à l'article 33.2 (iii) 33.2 (iv) ci-dessus, le cas échéant.

Art. 34. Distribution en nature. Les dividendes ainsi que le boni de liquidation peuvent être distribués en nature à condition (i) que tous les actionnaires soient traités justement et équitablement en proportion de leurs droits respectifs tels que décrits à l'article 33 et à l'article 36 et (ii) qu'une telle distribution soit constituée de titres librement et immédiatement cessibles cotés à une bourse de valeurs importante ou devant faire l'objet d'une telle cotation endéans les quatre mois et dont les droits sont clairement attribués à l'actionnaire bénéficiaire.

Art. 35. Charges de la Société. La Société paiera tous les frais encourus pour ses opérations, en ce compris, mais sans que cela ne soit limitatif: les honoraires, les salaires et les frais généraux des comptables, conseils juridiques, fiscaux et autres exposés en rapport avec des investissements spécifiques, des projets d'investissement et de cession encourus (il est acquis que tout honoraire, salaire ou charge payables au Gérant, aux actionnaires ou aux sociétés affiliées du Gérant ou à un quelconque actionnaire peut être payé par la Société à moins que le réviseur d'entreprise de la Société ne détermine qu'ils n'ont pas été établis à un prix conforme à une situation de pleine concurrence ou à des conditions commerciales raisonnables), le coût des publications officielles et des formalités d'enregistrement requises par la loi, les taxes dues par la Société, tout montant payable en vertu des statuts et tout litige et autres charges extraordinaires ou non récurrentes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 36. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute sur décision des actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des présents Statuts, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi mais devra être dissoute suite à la cession de tout ou une partie substantielle de ses investissements en actifs.

Dans l'éventualité où la Société serait dissoute, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désignés par les actionnaires, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de (a) de toutes les dettes et de tous les obligations de la Société et de CITERNE INVEST (en ce compris tous les CCDPs émis au bénéfice des actionnaires et tous les prêts octroyés par les actionnaires à la Société ou à CITERNE INVEST, le cas échéant, en ce compris tous les intérêts capitalisés et les intérêts échus et non encore payés), et (b) des coûts de liquidation, le boni de liquidation sera distribué par le liquidateur dans l'ordre suivant:

(i) Remboursement du capital: tout d'abord remboursement de 100% à chaque actionnaire (en commençant par les Actionnaires de la Classe C) jusqu'à ce que le montant cumulé distribué à cet actionnaire en vertu de cette clause (i) soit égal au prix de souscription payé par cet actionnaire pour l'émission des actions de la Société non encore racheté ou remboursé sous forme de dividendes avec le consentement de l'Actionnaire;

(ii) Bénéfice privilégié: dans un deuxième temps, attribution de 100% aux actionnaires de Classe A (au pro rata de leur détention respective d'actions de Classe A) jusqu'à ce que le montant cumulé distribué à ces actionnaires de Classe A en vertu de cette clause (ii) soit égal au Bénéfice Privilégié, en prenant en considération toutes les liquidités reçues avant la distribution;

(iii) Rattrapage: dans un troisième temps, attribution d'un certain pourcentage (%) (le «pourcentage de rattrapage») du bénéfice privilégié aux actionnaires de la Classe C (au pro rata de leur détention respective d'actions de Classe C) déterminé sur base du TRI net, suivant le Tableau 1^{er} du Schéma A annexé au Statuts;

(iv) Répartition: dans un quatrième temps, le boni net subsistant sera réparti entre les actionnaires de Classe A (au pro rata de leur détention respective d'actions de Classe A) et aux actionnaires de Classe C (au pro rata de leur détention respective d'actions de classe C) sur base du TRI net, suivant le Tableau 2 du de l'Annexe A aux présents Statuts.

Pour les besoins du présent Article 36, l'expression:

- «Apport» signifie, par rapport à l'un quelconque des Actionnaires de Class A, le montant en capital apporté par cet Actionnaire à la Société ou à CITERNE INVEST, à raison (a) du prix de souscription payé à l'occasion de l'émission d'actions de la Société, (b) du prix de souscription payé à l'occasion de l'émission de CPECs, (c) de prêts ou avances (en ce compris les intérêts capitalisés et les intérêts échus et non encore payés) consenties par cet Actionnaire à la Société ou à CITERNE INVEST, et (d) les honoraires de management payés à IPE S.à r.l, le tout tel que dû de temps à autre;

- «Bénéfice Privilégié» signifie un montant (prenant en considération toutes les liquidités encaissées par l'Actionnaire de Classe A avant la date de la distribution) suffisant pour procurer à chaque Actionnaire de Classe A un montant égal à un intérêt de 8% par an (calculé annuellement à la fin de chaque exercice social de la Société) sur la totalité des Apports d'un tel Actionnaire de Classe A, calculé à partir de la date de ces Apports à la Société jusqu'à la date à laquelle une distribution a lieu conformément à l'article 36. (ii) ci-dessus.

- «TRI net» signifie le taux de rendement interne effectif (net de tous honoraires et dépenses, en ce compris les honoraires de management, les honoraires de conseils juridiques et les dépenses exposés pour la constitution de la Société, et le maintien de ses activités au Luxembourg, droit de timbre, droits d'enregistrement et TVA réalisé par un Actionnaire de Classe A sur la totalité de ses Apports, calculé à partir de la date à laquelle une distribution s'y rapportant a lieu conformément à l'article 36.3 (iii) 36 (iv) ci-dessus, le cas échéant.

Chapter VII.- Droit applicable

Art. 37. Droit Applicable. Toutes questions non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été rédigés par les comparants, les comparants ont souscrit le nombre d'actions suivant:

Nom du souscripteur	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Montant libéré EUR
CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC	1.399.106,-	1.399.106 Actions de Classe A	1.399.106,-
.....	1,-	1 Actions de Classe B	1,-
IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l.	5.000,-	5.000 Actions de Classe C	5.000,-
IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S.à r.l.			
Total:	1.404.107,-	1.404.107 Actions	1.404.107,-

Les souscripteurs susmentionnés déclarent à l'intervention de leur mandataire dûment désigné qu'ils libèrent entièrement chaque action par un apport en espèce et preuve en est donnée au notaire soussigné qui enregistre expressément cette déclaration.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'Article 26 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales ont été respectées.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en raison de sa formation sont estimés approximativement à EUR 17.000,-

Assemblée générales extraordinaire

Les actionnaires ont immédiatement adopté les résolutions suivantes:

I. Décide de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et décide en outre de désigner les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil de Surveillance pendant une période se terminant à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008:

1. Gilles Godbout, administrateur, ayant son domicile au 7, boulevard Simard, 305, St-Lambert, Québec, Canada, J4S 1Y4

2. Maxime Druivage, administrateur, ayant son domicile au 3649, rue Belcourt, Longueuil, Québec, Canada, J4M 2M6;

3. Michel Goudreau, administrateur, ayant son domicile au 322, avenue De l'épée, Montréal, Québec, Canada, H2V 3T6

II. Le premier exercice social commencera exceptionnellement le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le 30 avril 2008.

III. Le siège social de la Société sera établi 6, rue Adolphe, à L-1116, Luxembourg.

IV. Décide de désigner CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO S.à.r.l., dont le siège social est situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprise pour une période se terminant à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le en avril 2008.

En foi de quoi, le notaire soussigné, a signé et scellé le présent acte, le jour indiqué au début de ce document.

Ce document ayant été lu par les comparants, qui demandent que l'acte soit établi en Anglais, les comparants ont signé le présent acte original avec nous, Notaire, qui a une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, écrit en Anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Schedule 1

Table 1 (catch-up)

If the Net IRR is	<8%	>=8%but<18,50%	>=18,50%but<19,50%	>=19,50% but<21%	>=21% but<25%	=or>25 %
Then the Catch-up Percentage will be	0.00%	11.11%	12.36%	14.94%	17.65%	20,48%

Table 2 (split)

If the Net IRR is	<8%	>=8%but<18,50%	>=18,50%but<19,50%	>=19,50% but<21%	>=21% but<25%	=or>25 %
Then the split shall be as follows:						
Class A Shares	100%	90%	89%	87%	85%	83%
Class C Shares	0%	10%	11%	13%	15%	17%

Annexe A

Table 1 (Rattrapage)

Si le TRI Net est de	<8%	>=8%mais <18,50%	>=18,50% mais<19,50%	>=19,50% mais<21%	>=21% mais<25%	=ou> 25%
Alors le Pourcentage de Rattrapage sera de	0,00%	11,11%	12,36%	14,94%	17,65%	20,48%

Table 2 (Rattrapage)

Si le TRI Net est de	<8%	>=8%mais <18,50%	>=18,50% mais<19,50%	>=19,50% mais<21%	>=21% mais<25%	=ou> 25%
Alors la répartition sera la suivante:						
Actions de Classe A	100%	90%	89%	87%	85%	83%
Actions de Classe C	0%	10%	11%	13%	15%	17%

Signé: S. Wolter, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11113. — Reçu 14.041,07 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007080898/242/891.

(070088503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Immo Tétange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.288.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080749/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Toliman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.315.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ZWILL BETEILIGUNGEN A.G., une société de droit suisse, ayant son siège social au 4a, St. Antonsgasse, CH-6301 Zug,

ici représentée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Zug, le 18 juin 2007.

2.- Monsieur Giancarlo Codoni, économiste, avec adresse professionnelle au 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano, ici représenté par Monsieur Thierry Schmit, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 18 juin 2007.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: TOLIMAN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, un samedi ou un dimanche, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- ZWILL BETEILIGUNGEN A.G., prénommée, trois mille quatre-vingt-dix neuf actions	3.099
2.- Monsieur Giancarlo Codoni, prénommé, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur, 3.
- 2.- Monsieur Nicola Tramezzani, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, 1, Riva Albertoli.
- 3.- Monsieur Norbert Schmitz, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur, 3, président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Eric Herremans, consultant, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7539. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007080885/239/175.

(070088554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Abate Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 104-106, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.278.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 juillet 2007.

ABATE CONSTRUCTIONS sàrl

Signature

Référence de publication: 2007080277/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10493. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Staminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 111.462.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080232/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00248. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Copytech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8398 Roodt (Septfontaines), 9A, Lotissement des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 23.870.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080229/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00187. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Intercommerce Trading & Consulting AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 50.877.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007080107/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00614. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070088324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Ninetrees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.
R.C.S. Luxembourg B 88.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080223/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00228. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Seasideland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 83.949.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080221/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00245. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

ATF Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 87.308.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.F. PARTICIPATIONS S.A.R.L.

AREND & PARTNERS S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2007080213/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00771. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Intercommerce Trading & Consulting AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 50.877.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007080106/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00612. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070088322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Marman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 109.480.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080224/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00221. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Lefate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 109.481.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080225/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00218. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

HMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 82.246.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080226/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00197. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

BS-Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 89.268.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079857/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09934. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080227/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00193. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Sofiac SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 59.717.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080231/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00247. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Néon Muller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 191, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.849.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 juillet 2007.

NEON MULLER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080236/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10490. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Tobacco Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 6.460.

Le bilan au 29 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079856/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09861. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Private Media Invest Luxembourg S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8391 Nospelt, 2, rue de Roodt.
R.C.S. Luxembourg B 129.360.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., une société holding de droit luxembourgeois, avec siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (RCS B 37.095), ici représentée par Maître François Cautaerts, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 mai 2007.
- 2) NEWPOOL LIMITED une société ayant son siège social à First Floor, 41, Chalton Street, Londres NW1 1JD, inscrite au Registre de Commerce de Londres sous le numéro 04568142,

ici représentée par Maître François Cautaeys, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 juin 2007.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PRIVATE MEDIA INVEST LUXEMBOURG S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Nospelt.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura en outre pour objet toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à 16.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A. préqualifiée: cent cinquante-cinq actions	155
2) NEWPOOL LIMITED préqualifiée: cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes pré-qualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - Monsieur Jean Nicolas, journaliste indépendant, né le 20 juillet 1951 à Luxembourg, demeurant à L-8391 Nospelt, 2, rue de Roodt.
 - Madame Yvonne Boever, épouse Nicolas, sans profession, née le 1^{er} mai 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8391 Nospelt, 2, rue de Roodt.
 - Mademoiselle Sandrine Nicolas, employée privée, née le 17 août 1984 à Luxembourg, demeurant à L-8391 Nospelt, 17, Grand-Rue.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

Monsieur Pascal Heyart, comptable, né à Pétange, le 1^{er} juin 1966, demeurant à L-7381 Bofferdange, cité Roger Schmitz, 85.

4. Le siège social de la société est fixé à L-8391 Nospelt, 2, rue de Roodt.
5. L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué Monsieur Jean Nicolas, pré-qualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cautsaerts, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13409. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007081064/220/154.

(070089520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Egina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.694.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EGINA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007079845/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01317. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

31 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 81.187.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Agent administratif

Signatures

Référence de publication: 2007079843/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01429. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Gios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.841.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007079844/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01432. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

"Raphael Magic Inc.S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.968.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079848/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01171. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

HI-INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.152.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007079842/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01422. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

British Marine Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.026.

Il résulte de l'Assemblée Générale et de la réunion du conseil d'administration de la Société qui se sont tenues en date du 1^{er} juin 2007, qu'ont été nommés pour le prochain exercice:

Conseil d'administration:

- MM Wheeler Brian, demeurant à Ludwell House, Ludwell Lane, Waltham Chase, Southampton, Hampshire SO32 2NP, United Kingdom, Président,
Johnston Robert, demeurant 9, Fawcett Street, SW10 9HN London, United Kingdom, Administrateur,
Fenemore-Jones Claude Andrew, demeurant 173, Park Road, TW11 0BP Teddington, Middlesex, United Kingdom, Administrateur,
Jensen Stig, demeurant 45, Gl. Strandvej à DK-3050 Humlebaek, Denmark, Administrateur,
Lehmann Holger, demeurant 37, Fahrenkampsweg, D-23562 Lübeck, BRD, Administrateur,
Reyland Nico, demeurant 18, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster, Administrateur,
Pleimling René, demeurant 105A, rue Andethana, L-6970 Hostert, Administrateur,
Wainwright-Brown Andrew John, demeurant à High House, Baylham, Ipswich GB-IP68LD, Suffolk, United Kingdom, Administrateur,
Olersky Victor, demeurant à 171-80 Moskovsky prospect, 196070 St. Petersburg, Russia, Administrateur,

Réviseur:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS L N° B 65.477, 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007077827/504/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Altima Agro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.396.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Associé unique du 30 avril 2007 que:

- Monsieur François Winandy, domicilié professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

A remis sa démission en tant que Gérant de la société à compter du 30 avril 2007 et que celle-ci a été acceptée.

Et que

- Monsieur Jean-Hugues Doubet, domicilié professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

a été nommé Gérant à compter du 30 avril 2007 pour une durée de mandat illimitée.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076743/802/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

South Integrator Solutions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6313 Beaufort, 37, Résidence Le Manoir.

R.C.S. Luxembourg B 115.991.

—
EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 18 mai 2007, Monsieur Martin Auger, né le 8 novembre 1973 à Montréal (Canada), demeurant 103, rue Voltaire, F-92800 Puteaux (France), propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales de la Société.

a cédé les 50 (cinquante) parts sociales qu'il détenait dans la Société,

à Monsieur Hubert Fournis, né le 11 août 1951 à Guéméné-Penfao (France), demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 2, cour Béranger (France), lequel est désormais propriétaire de 75 (soixante quinze) parts sociales de la Société,

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079245/1285/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.717.

—
RECTIFICATIF

Réquisition pour:

- Erratum à la publication au Mémorial C N ° 800 du 24 septembre 2001, page 38.364;
- Erratum à la publication au Mémorial C N ° 103 du 2 février 2007, page 4941;
- Erratum à la publication au Mémorial C N ° 306 du 6 mars 2007, page 14.683;
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 9 janvier 2007, L070003283.05.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 14 décembre 2006 L060136613.05.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133821.05.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L0601133817.05.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133814.04.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133821.06.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133817.06.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133814.06.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur matérielle dans les réquisitions, mentionnées ci-dessous, le nom de l'administrateur élu est M. Rafic Youssef Mansour et non Rafic J. Mansour comme publié:

- publication au Mémorial C N ° 800 du 24 septembre 2001, page 38.364;

- publication au Mémorial C N ° 103 du 2 février 2007, page 4941;
- publication au Mémorial C N ° 306 du 6 mars 2007, page 14.683;
- modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 9 janvier 2007, L070003283.05.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 14 décembre 2006 L060136613.05.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133821.05.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L0601133817.05.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133814.04.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133821.06.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133817.06.
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 11 décembre 2006 L060133814.06

Pour extrait conforme

ZWEITER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079272/24/55.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07992. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Finanza E Sviluppo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.378.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 11 mai 2007 à 10.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Sandrine Cecala de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Castaldo, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil décide après délibération, d'appeler à la fonction de Président du conseil d'administration Monsieur Fabrice Rota.

Pour extrait conforme

FINANZA E SVILUPPO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077938/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Season International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.535.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 juin 2007

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sophie Jacquet décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 10 avril 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Mmes Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l. - 5, bld de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007077937/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Esseti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.945.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 31 mai 2007 à 11.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Marc Leonard de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Jonathan Lepage, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
ESSETI S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007077939/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Eadred International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.130.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 1^{er} septembre 2006 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de la société ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée avec effet immédiat.

- La société KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social au 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour extrait conforme
B. Zech

Référence de publication: 2007077802/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Cornerstone City Developments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.648.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 21 décembre 2006 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 décembre 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
CORNERSTONE CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, 72, Ground Floor Northumberland Road Ballsbridge, Dublin 4, Ireland	1.125
BLACKROCK INTERNATIONAL LAND PLC, 1, Strokes Place, St. Stephens Green, Dublin 2, Ireland	675
Total	1.800

Luxembourg, le 20 juin 2007.

B. Zech

Gérant

Référence de publication: 2007077803/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Elary International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 24 avril 2007

- Les démissions de leur mandat d'Administrateur des sociétés EFFIGI S. à r. l., MADAS S. à r.l. et LOUV S. à r. l. sont acceptées.

- Madame Saliha Boulhais, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés comme nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

ELARY INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077500/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Asbury Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

—
Suite à la convention de transfert de parts sociales du 22 mai 2007, dans laquelle la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a cédé 500 (cinq cents) parts sociales de notre Société à la société MONTAGU PRIVATE EQUITY LLP, il résulte que les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
MONTAGU PRIVATE EQUITY LLP	500
Total:	500

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

S. Krancenblum

Gérant

Référence de publication: 2007077511/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03763. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

Démission de la fonction de membre du Conseil d'Administration

Madame Isabelle Asseray a présenté sa démission aux fonctions de membre du Conseil d'Administration de MULTI OPPORTUNITY SICAV avec effet le 1^{er} mai 2007.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour MULTI OPPORTUNITY SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schuetz / M. Dinklage

A ssociate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007077535/1360/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 63.129.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 5 juin 2007 a approuvé la résolution suivante:
La démission de la société TRADE FOOD S.A., (représentée par Madame Anne Compère, Monsieur Roeland P. Pels et Monsieur Bart Zech) en tant qu'Administrateur de la société est acceptée.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007077798/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Luso Constructions (S. à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, 138, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 89.885.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Pedro Da Silva, technicien en bâtiment, demeurant à L-4247 Esch Lallange, 138, rue de Mondercange,
Ici représenté par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,
En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 avril 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- La société à responsabilité limitée LUSO CONSTRUCTIONS (S. à r.l.), avec siège social à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinner, a été constituée, sous la dénomination de LE COIN TRANQUILLE, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1.775 du 13 décembre 2002 et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1.267 du 10 décembre 2004 et elle est inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 89.885.

b.- Le capital social s'élève à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites par le comparant.

Sur ce, la comparante, ès qualités qu'elle agit, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale a pris la décision suivante:

Unique résolution

La comparante décide de transférer le siège social de Mondercange à L-4247 Esch Lallange, 138, rue de Mondercange.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège social est établi à Esch Lallange.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cent soixante-dix (870,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: L. Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 juin 2007, Relation: MER/2007/805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007081061/232/41.

(070089227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

CMC Capital Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.327.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Mr Derry Crowley, chartered accountant, with professional address in 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland
- Mr Donal McCarthy, chartered accountant, with professional address in 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland
- Mr Richard Kingston, chartered accountant, with professional address in 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland

duly represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

These proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing persons, acting in the above capacity, have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholders.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand seven hundred euros (EUR 12,700.-) represented by:

- sixty-two (62) ordinary shares of class A with a par value of fifty euros (EUR 50.-) each.
- sixty-two (62) ordinary shares of class B with a par value of fifty euros (EUR 50.-) each.
- one hundred (100) ordinary shares of class C with a par value of fifty euros (EUR 50.-) each.
- thirty (30) ordinary shares of class D with a par value of fifty euros (EUR 50.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. No shares may be transferred without the unanimous consent of all of the Shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Board of Managers.**12.1. Board of Managers and Chairman**

12.1.1. The Company will be managed by a Board of Managers, composed of a minimum of five and a maximum of seven Managers, the majority of whom shall be resident in Luxembourg.

12.1.2. The Managers may be divided into two categories, to be respectively denominated «Managers of Category A» and «Managers of Category B».

12.1.3. Each Manager will be elected by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders' meeting holding a majority of votes. The holders of Ordinary Shares of class C may propose the appointment and removal of a Manager.

12.1.4. The Board of Managers shall be headed by a Chairman. If the Chairman is not present at any Board Meeting, the Managers present may appoint any one of their number (being a resident of Luxembourg) to act as Chairman for the purpose of the meeting.

12.2. Alternates

12.2.1. Each Manager shall be entitled to appoint an alternate to attend and vote at Board of Managers meetings in his place.

12.2.2. The appointed alternate shall be entitled to receive notices of meetings of the Board of Managers and of all committees of Managers of which his appointor is a member and shall be entitled to attend and vote and be counted in a quorum at any such meeting which his appointor is not personally present and generally to perform all the functions of his appointor in his absence.

12.3. Board Meetings

Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 13. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 16. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 17. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 18. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 19. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of June and ends on the thirty first day of May of each year.

Art. 21. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 22. Allocation of profits.

22.1 Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

22.2 Distribution policy

22.2.1 The annual general meeting of the Company at which Accounts are laid before the Shareholders must be held not later than five months after the end of the relevant financial year.

22.2.2 A Distribution of profits shall not take place:

22.2.2.1. if the distribution would result in a breach of any covenant or undertaking given by the Company or a Group Company to any lender; or

22.2.2.2 to the extent that the profits available for distribution shall be required, in the reasonable opinion of the Directors, as working capital facility for the Group in the following twelve months.

22.3. Final Distribution

22.3.1. The Board shall review from time to time (but not earlier than the expiry of 7 years and one month hereof) the desirability based on market conditions of a final disposal of the property portfolio of the Company («Final Disposal»).

22.3.2. Prior to making any distribution following a Final Disposal, all Third Party Debt shall be repaid.

22.3.3. The net proceeds of a Final Disposal shall be applied in the following order to the extent that such net proceeds are available:

(a) Repayment of loans made by the Shareholders to the Company pursuant to the Shareholder Loan Documents (but in the case of the A Ordinary Shareholders less any sums paid to them pursuant to Clause 5.1.1 of the Shareholders agreement) and payment to the C Ordinary Shareholders of a sum equal to the amount of the Share Premium as defined in the Shareholders agreement;

(b) Payment to the Shareholders of the respective amounts subscribed by them for the Shares (less any premium paid on such Shares);

(c) Payment to the C Ordinary Shareholders of the C Shares Capital Return as defined in the Shareholders agreement (if any);

(d) Payment to the B Ordinary Shareholders, the C Ordinary Shareholders and the D Ordinary Shareholders of a sum of €750.00 for each Share held by such Shareholder;

(e) Payment to the Shareholders of any residue of the net proceeds of a Final Disposal remaining after the payments set out in the foregoing provisions of this Clause 22.3.

Art. 23. Dissolution - liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

In case the Company liquidates, the distribution of the liquidation proceeds will be performed according to article 22.3.

Art. 24. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the 254 (two hundred and fifty four) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Subscribers	Shares subscribed	Amount paid up
Derry Crowley	31 Ordinary shares of class A	1,550.-
Donal McCarthy	31 Ordinary shares of class A	1,550.-
Derry Crowley	31 Ordinary shares of class B	1,550.-
Donal McCarthy	31 Ordinary shares of class B	1,550.-
Derry Crowley	45 Ordinary shares of class C	2,250.-
Donal McCarthy	45 Ordinary shares of class C	2,250.-
Richard Kingston	10 Ordinary shares of class C	500.-
Donal McCarthy	15 Ordinary shares of class D	750.-
Derry Crowley	15 Ordinary shares of class D	750.-

The amount of EUR 12,700.- (twelve thousand seven hundred euros) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on May 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Extraordinary general meeting

The founding shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts of 2008:

- Mr Derry Crowley, chartered accountant, with professional address in 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, as manager of category A

- Mr Donal McCarthy, chartered accountant, with professional address in 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, as manager of category A

- Mr Manuel Hack, expert-comptable, with professional address in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, as manager of category B

- Mr Laurent Heilliger, expert-comptable, with professional address in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, as manager of category B

- Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, as manager of category B

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of at least one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. M. Derry Crowley, chartered accountant, ayant son adresse professionnelle au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland;

2. M. Donal McCarthy, chartered accountant, ayant son adresse professionnelle au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland,

3. M. Richard Kingston, chartered accountant, ayant son adresse professionnelle au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland,

Tous représentés par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 30 mai 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-), représenté par:

- soixante-deux (62) parts sociales ordinaires A de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.
- soixante-deux (62) parts sociales ordinaires B de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.
- soixante-deux (62) parts sociales ordinaires C de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.
- trente (30) parts sociales ordinaires D de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des Associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement unanime de tous les Associés.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Conseil de Gérance.

12.1. Conseil de Gérance et Président

12.1.1. La société est gérée par un Conseil de Gérance, composé au minimum de cinq et au maximum de sept gérants, la majorité desquels doivent être résidents au Luxembourg.

12.1.2. Les Gérants peuvent être divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

12.1.3. Chaque Gérant sera élu par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des Associés représentant une majorité des voix. Les titulaires de parts sociales ordinaires C peuvent proposer la nomination et la révocation d'un Gérant.

12.1.4. Le Conseil de Gérance sera présidé par un Président. Si le Président n'est pas présent à l'une réunion du Conseil de Gérance, les Gérants peuvent nommer l'un d'entre eux (qui soit un résident luxembourgeois) afin d'agir en tant que président pour la réunion.

12.2. Mandats

12.2.1. Chaque Gérant peut être autorisé à désigner un mandataire pour assister et voter à la réunion du Conseil de Gérance à sa place.

12.2.2. Le mandataire désigné sera autorisé à recevoir les convocations aux réunions du Conseil de Gérance et de tous les comités de Gérants dont son mandant est membre et sera autorisé à assister et voter et sera comptabilisé dans le quorum d'une telle réunion quelconque à laquelle son mandant n'est pas personnellement présent et généralement de remplir toutes les fonctions de son mandant en son absence.

12.3. Réunions du Conseil

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 13. Pouvoirs. Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 16. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Décisions des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 20. Année sociale. L'année sociale commence le premier juin et finit le trente et un mai de chaque année.

Art. 21. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 22. Répartition des bénéfices.

22.1 Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

22.2. Politique de distribution

22.2.1 L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société devant approuver les comptes annuels ne doit pas se tenir plus tard que cinq mois après la clôture de l'exercice social en question.

22.2.2 Une distribution des bénéfices n'aura pas lieu:

22.2.2.1. si la distribution avait comme conséquence une infraction d'un engagement donné par la Société ou une société du Groupe à n'importe quel prêteur; ou

22.2.2.2. si les bénéfices disponibles pour la distribution étaient requis, selon l'opinion raisonnable des gérants, comme fonds de roulement d'exploitation par la Société dans le douze mois suivants

22.3. Distribution finale

22.3.1. Le Conseil de Gérance passera en revue de temps en temps (mais pas avant l'échéance de sept années et d'un mois de ceci) l'opportunité, sur base des conditions du marché, d'une cession du portefeuille des actifs de la Société («Cession finale»)

22.3.2. Avant de procéder à une distribution, suite à une cession finale, toutes les dettes envers des tiers devront être remboursées

22.3.3. Les recettes nettes d'une cession finale seront distribuées dans l'ordre suivant dans la mesure où de telles recettes seront disponibles:

(a) Remboursement des prêts accordés par les associés à la Société conformément aux contrats de prêts d'associés (mais dans le cas des détenteurs de parts sociales ordinaires A, déduction est faite des montants payés à ces derniers dans le cadre de la clause 5.1.1 du Pacte d'Associés)

et paiement aux détenteurs de parts sociales ordinaires C d'un montant correspondant à la prime d'émission comme définie dans le Pacte d'Associés.

(b) Remboursement aux associés des montants payés par eux pour la souscription de leurs parts (déduction faite de toute prime d'émission payée sur ces parts);

(c) Paiement aux associés de la classe C du «C Shares Capital Return» comme défini dans le Pacte d'Associés;

(d) Paiement aux associés de la classe B, C et D d'un montant de EUR 750,- par part sociale détenu par un tel actionnaire;

(e) Paiement aux associés de tout solde éventuel d'une cession finale restant après les paiements visés aux dispositions de cette clause 22.3.

Art. 23. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Lors de la liquidation de la Société, le produit de la liquidation sera distribué aux associés conformément aux dispositions de l'article 22.3

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les 254 (deux cent cinquante-quatre) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Parts sociales souscrites	Montant payé
Derry Crowley	31 parts sociales ordinaires A	1.550,-
Donal McCarthy	31 parts sociales ordinaires A	1.550,-
Derry Crowley	31 parts sociales ordinaires B	1.550,-
Donal McCarthy	31 parts sociales ordinaires B	1.550,-
Derry Crowley	45 parts sociales ordinaires C	2.250,-
Donal McCarthy	45 parts sociales ordinaires C	2.250,-
Richard Kingston	10 parts sociales ordinaires C	500,-
Donal McCarthy	15 parts sociales ordinaires D	750,-
Derry Crowley	15 parts sociales ordinaires D	750,-

La somme de EUR 12.700,- (douze mille sept cents euros) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 mai 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décident de fixer à cinq (5), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2008:

- M. Derry Crowley, chartered accountant, ayant son adresse professionnelle au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, gérant de catégorie A

- M. Donal McCarthy, chartered accountant, ayant son adresse professionnelle au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, gérant de catégorie A

- M. Manuel Hack, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B

- M. Laurent Heiliger, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B

- Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, ayant son adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé à 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, Relation: LAC/2007/10858. — Reçu 127 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007080871/211/496.

(070088737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Nocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 91.856.

En date du 18 juin 2007, l'Assemblée Générale (reportée) des Actionnaires, a décidé de:

- renommer Mme Danielle Buche et Mlle Catia Campos en tant qu'Administrateurs pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

- renommer M. Livius Gorecka en tant que Commissaire aux Comptes pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077921/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

D.I.Dolmen International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.815.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2007, l'Assemblée nomme comme Administrateur:

Monsieur Luca Giananti, employé privé, né le 11 juin 1980 à Viareggio, demeurant à I-56029 Santa Croce Sull'Arno - 28, Via Nicolo' Copernico jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

en remplacement de

Monsieur Pietro Giananti, employé privé, né le 23 octobre 1949 à Santa Croce Sull'Arno, demeurant à I-56029 Santa Croce Sull'Arno - 28A, Via Nicolo' Copernico.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2007077830/740/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Finarom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 82.783.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2007 que:

- Monsieur Gerald J. Meyer, demeurant au Park Palace, Bloc E, Appartement 538, 6 Impasse de la Fontaine, MC-98000 Principauté de Monaco;

- Monsieur André Pometta, demeurant 41, Quai Wilson, CH-1201 Genève.

Ont été réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Et que

Le mandat de Monsieur Christian Gellerstad a pris fin en date du 29 mai 2007.

Et que

- Monsieur Marc Pictet, demeurant professionnellement 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

A été élu Administrateur pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Et que

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076744/802/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Bandolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.
R.C.S. Luxembourg B 83.129.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007078995/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Luxbueren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 73.355.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007078996/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Luxbueren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 73.355.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007078997/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Diacom Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 77.684.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078994/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07374. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Arpap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 54.812.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007079001/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03078. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Sewerin Schiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 300, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 61.578.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007079005/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04115. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070086664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Traditionell Bauen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8611 Platen, 4, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 109.251.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007079006/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04126. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070086659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

ExxonMobil Delaware Holdings Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 78.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078993/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00994. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.
